

Lundi 16 et mardi 17 février

► Barcella à Rimogne

C'est le retour de Barcella à l'école Jules Desplous. Cet auteur-compositeur connaît aujourd'hui un succès national grandissant, mais a choisi de retrouver les enfants et les enseignants de l'école élémentaire de Rimogne avec qui il a noué des liens privilégiés. Ateliers d'écritures et concert sont au programme de ces deux jours en mots et en musique.

Samedi 21 février

► Repas dansant du Football Club de Rimogne

19h – Salle polyvalente

Venez partager une soirée conviviale avec les membres du club de football.

Adulte : 20€ Enfant : 10€ Réservations auprès de Cédric au 06 03 92 26 84

Mardi 24 février

► Le Café des anciens - 14h – Salle polyvalente

Les après-midi récréatives deviennent les cafés des anciens, mais avec toujours le même objectif : se retrouver et partager un moment convivial.

Jeudi 26 février

► Conseil municipal - 20h00 – Mairie

Sauf circonstances particulières les conseils municipaux ont lieu tous les 4e jeudi du mois. Ils sont ouverts au public.

Dimanche 1er Mars

► 10^e tournoi du Club Questions pour un champion

De 9h30 à 18h - Salle polyvalente

Le seul club des Ardennes célèbre le 10e anniversaire de son tournoi. Venez nombreux encourager les participants. Entrée gratuite. Inscription des concurrents (7€) au 03 24 35 12 82.

Samedi 7 mars

► 12^e rallye cartographique

du Rallye Auto club - 17h – Salle polyvalente

Epreuve d'initiation à la cartographie sur un parcours d'environ 120 kms. Engagement : 40 € par équipage (comprenant le repas). Gratuit pour les enfants de moins de 10 ans. Renseignements : 03 24 35 17 30

Samedi 14 mars

► Assemblée générale de l'Association des amis du

Parc Naturel Régional - 9h00 – Salle Eugène Damas

L'association des amis du parc a entre autres vocations de donner aux usagers et habitants la possibilité d'exprimer leur avis et d'être force de propositions sur la vie du Parc Naturel Régional des Ardennes. Elle a choisi Rimogne pour tenir son assemblée générale annuelle.

Samedi 14 mars

► Soirée dansante et déguisée de l'association «Rimogne à fond la caisse» - 19h30 – Salle polyvalente

En attendant la première course de caisses à savon à Rimogne le 19 avril, l'association organise une soirée dansante et déguisée avec repas. Renseignement et inscription : 06 07 51 90 56 ou rafic@orange.fr. Adulte 20€ / Enfant 9€

Dimanche 22 mars

► 1^{er} tour des élections départementales

► Échange scolaire avec l'Allemagne au collège

Du dimanche 22 mars au vendredi 27 mars

Comme chaque année, le collège du Blanc Marais organise un échange scolaire avec les élèves du Gymnasium de Carolus Magnus de Übach (Allemagne). Les deux établissements fêtent cette année les 40 ans de leur échange.

Jeudi 26 mars

► Conseil municipal

Sauf circonstances particulières les conseils municipaux ont lieu tous les 4e jeudi du mois. Ils sont ouverts au public.

Dimanche 29 mars

► 2^e tour des élections départementales

Infos pratiques

■ Permanence du Maire

Tous les habitants ont la possibilité de rencontrer le Maire sans rendez-vous, chaque semaine, le samedi matin de 10h à 11h30. Si vous souhaitez un rendez-vous, merci d'appeler au 03 24 35 11 24.

■ Horaires d'ouverture de la mairie

Ouverture le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

■ Horaires pour les feux de jardin

Du 1^{er} octobre au 31 mars, ils sont interdits du lundi au vendredi, de 12h à 17h, ainsi que le samedi, le dimanche et les jours fériés.

■ Jours de collecte des bacs d'ordures ménagères et des sacs de tri

Depuis le mois de janvier 2015, la collecte des bacs d'ordures ménagères ne s'effectue plus que tous les 15 jours, d'où une réorganisation des jours de collecte

- Collecte des bacs d'ordures ménagères : les mardis des semaines impaires
- Collecte des sacs jaunes de tri : les mardis des semaines paires

Retrouvez les actualités et les informations de votre commune sur www.mairie-rimogne.fr

AU **cœur**
du **village**

Directeur de publication : Grégory Truong

Conception : CompoCréa - 03 24 56 17 89

Crédits photos : Mairie de Rimogne, O. Lemoine.

Dépôt légal à parution

Etat-civil

Ils nous ont quittés

Joseph Ciminelli, le 16 décembre 2014

Valérie Château ép. Delafaitte, le 29 décembre 2014

Roland Mathy, le 26 janvier 2015

Jean-Marie Lagrange, le 30 janvier 2015



AU CŒUR du village

**Assainissement, aménagement, urbanisme :
un nouveau visage pour le village**

Le mot du maire



« Au cœur du village » revient après une petite absence, liée à la mise en ligne du tout nouveau site internet de la commune : mairie-rimogne.fr, qui a mobilisé beaucoup de notre attention ce dernier mois. Désormais, vous disposez de trois supports d'information complémentaires : le bulletin, la page Facebook et le site internet qui vous permettra, entre autres, d'être informés en détail sur les grands dossiers menés par la municipalité.

Et ces dossiers ne manquent pas : celui de l'assainissement qui avance bien puisque nous avons aujourd'hui la certitude que l'assainissement collectif est pos-

sible pour près de 80% des habitations de la commune, celui de l'aménagement paysager du village, pour lequel un grand projet d'ensemble est à l'étude et enfin, et ce n'est pas le moindre, celui de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Imposé par la loi, il doit être achevé à la fin 2017.

Tous ces dossiers, essentiels pour l'avenir de notre commune, doivent être menés dans la plus grande concertation avec les habitants et de nombreuses réunions publiques vont se multiplier dans ces domaines pour que chacun puisse prendre connaissance des projets et donner son avis. Information, consultation, décision : la feuille de route est claire et nous avons du travail !

Grégoire Lemoine

Un nouveau visage pour le village

Trois grands dossiers vont dessiner le visage de notre village pour les années à venir : la réalisation d'un système d'assainissement collectif, la mise en œuvre d'un plan paysager d'ensemble et l'élaboration d'un plan local d'urbanisme. Des dossiers sur lesquels les Rimognats seront informés et consultés.



La réalisation d'un système d'assainissement collectif :

Il était attendu : un rapport d'étude sur l'assainissement, commandé par la Communauté de Communes, a été rendu le 15 janvier dernier.

Il confirme ce que beaucoup savaient : faute de dispositifs d'assainissement suffisants ou adaptés notre commune pollue. Sur 1384 habitants : 381 disposent d'un équipement d'assainissement complet, 363 sont dotés d'une simple fosse septique et 639 n'ont aucun dispositif d'assainissement du tout.

L'impact du rejet des eaux usées dans le milieu naturel est considéré comme faible lorsqu'il est inférieur à 5, moyen s'il est inférieur à 10 et fort s'il est supérieur à 10. A Rimogne, l'impact du rejet est de 28 !

C'est la raison pour laquelle la commune de Rimogne a été placée en priorité 1 et que son objectif de taux de dépollution est de 75 %.

Parmi les différents scénarios envisagés par le cabinet d'étude, la solution 1 envisage de créer un système d'assainissement collectif qui comprendrait :

- un réseau séparatif de collecte des eaux usées reliant 525 habitations
- une station de traitement des eaux usées, au lieu-dit « Pierka », situé tout en bas du village. Le choix du site de l'unité de traitement tient compte des contraintes topographiques et permet de réduire à 4 le nombre de postes de refoulement nécessaires et donc de réduire les coûts.
- Le choix tient aussi compte de la surface nécessaire (environ 20 hectares). Une distance d'au minimum 200 m séparera la future station des habitations.
- Un traitement des eaux usées utilisant un procédé naturel de filtres plantés de roseaux. Ce procédé offre de très bonnes performances de traitement pour le volume d'eaux usées de la commune. Il permet de traiter des eaux domestiques brutes avec facilité et un faible coût d'exploitation et sans aucune consommation d'énergie. Enfin, il représente des coûts d'investissement et de fonctionnement beaucoup moins élevés que les autres solutions de traitement.
- L'assainissement non collectif ne concernerait plus

que 77 habitations situées à l'écart du bourg et qui ont suffisamment de place pour mettre en place une filière de traitement des eaux usées individuelles.

Sur la base de ce rapport, le cabinet d'étude doit encore réaliser une analyse sur l'impact financier du projet sur le coût de l'eau.

La commune de Rimogne doit par ailleurs voter pour annuler le zonage d'assainissement adopté par l'ancienne municipalité qui prévoyait l'assainissement individuel pour tout le territoire de la commune et doit donner son accord de principe sur le projet envisagé. Elle en discutera à l'occasion du conseil municipal de février.

Une première réunion sera alors organisée pour informer en détail les habitants, puis une enquête publique sera lancée pour les interroger sur le zonage d'assainissement.

A la suite de quoi, le conseil municipal se prononcera à nouveau pour adopter définitivement le zonage d'assainissement et lancer l'appels d'offres pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage.

L'aménagement paysager du village

L'Etat met à disposition des collectivités situées à proximité de la future autoroute 1% des montants qu'il consacre à l'A304, soit environ 2M€, pour les aider à réaliser des projets d'aménagement paysager.

C'est dans ce cadre que, selon la charte d'objectifs du 1% paysager, Rimogne est destiné à devenir un bourg phare à l'ouest de Charleville-Mézières.

Depuis plusieurs mois, la municipalité grâce au soutien du Parc Naturel Régional, travaille avec un paysagiste pour élaborer un dossier éligible aux financements de l'Etat. Un pré-projet est en cours : il prévoit la mise en œuvre d'un plan paysager d'ensemble pour aménager et dynamiser le cœur du village, conformément aux engagements pris pendant la campagne de mars 2014.

Plusieurs propositions sont à l'étude :

- Faire du parc du puits Saint Quentin un véritable espace de vie, convivial, en intensifiant la présence du végétal, en mettant en scène le chevalement et en y installant une plateforme multi-activités.
- Renforcer l'attractivité économique, en requalifiant durablement la place de la République, en y intégrant un espace de stationnement et en poursuivant l'embellissement des entrées de ville.
- Connecter les sites touristiques, en valorisant la Maison de l'Ardoise, en intégrant le parcours du GR, et en créant un itinéraire de l'ardoise.

Ce plan paysager d'ensemble doit dessiner le visage du village à court, moyen et long terme : il évoluera en fonction des moyens techniques et financiers futurs.

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

A elle seule l'élaboration d'un PLU constitue un dossier complexe et important, qui va devoir s'ajouter à de nombreux autres dossiers. La loi ALLUR, votée le 24 mars 2014, prévoit que les Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes comme Rimogne, non transformés en PLU, deviennent caducs au 31 décembre 2015. Heureusement, les communes qui se seront engagées dans une procédure de révision avant cette date, auront jusqu'au 27 mars 2017, pour finaliser la transformation.

Le conseil municipal délibérera en février sur le principe d'engager la procédure, en indiquant les objectifs de la révision et les conditions dans lesquelles les habitants seront associés au débat.

Découverte des mines des ardoisières

A l'invitation amicale de Guy Pleutin, un spéléologue bénévole mais expérimenté, des élus municipaux de Rimogne et d'autres personnes ont pu descendre visiter les mines des ardoisières. Une découverte tout à la fois impressionnante et émouvante, sur les traces de ceux qui pendant des siècles ont extrait l'ardoise des tréfonds, dans des conditions aujourd'hui inimaginables. L'occasion de ramener quelques rares photos (à voir sur www.mairie-rimogne.fr). Attention : l'accès aux mines est dangereux, il ne peut se faire sans guide expérimenté et est interdit sans autorisation expresse de la SICA, propriétaire.



Retour sur La galette des «Roimognats»

Une rencontre sympathique qui a réuni des Rimognats de toutes les générations, pour qu'ils se souhaitent ensemble une bonne année. Notre village compte aujourd'hui une multitude de reines et de rois.



La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la propriété Siniger

La propriété Siniger est en passe d'être vendue. Située au centre du village qu'elle traverse, c'est l'une des plus grandes propriétés de la commune (1,7 ha). Comme à chaque vente de bien sur son territoire, la

commune a eu la possibilité de préempter et d'acquérir pour elle-même la propriété. Elle ne pouvait le faire qu'à deux conditions : attester que la préemption a pour objet la réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt général (comme la création d'équipements collectifs ou de logements sociaux) et payer le prix proposé par le vendeur, auquel se serait ajouté le coût de l'opération d'aménagement, soit sans doute au total le double de cette somme. Au regard de ces conditions, la commune préfère renoncer à son droit de préemption pour privilégier d'autres investissements prioritaires.

Circulation alternée sur la RN 43

Les travaux de réalisation de trottoirs et de sécurisation ont commencé entre l'arrêt de bus gendarmerie et la future maison de santé. Ces travaux permettront aux piétons d'accéder en toute sécurité au futur équipement. Pour en permettre la réalisation, une circulation alternée avec feux de signalisation est mise en place. Elle peut entraîner un ralentissement important de circulation sur une longue distance durant les jours de semaine. Soyez patients et prudents pendant toute la durée des travaux.



ESPACE D'EXPRESSION MAJORITÉ MUNICIPALE

Il en va des équipes municipales un peu comme des familles, on s'y quitte parfois. Maryvonne FEVRY a récemment démissionné, pour raisons personnelles, et ne fait donc plus partie du conseil municipal. C'est avec beaucoup de regret que nous prenons acte de sa décision, même si nous en comprenons les raisons. Maryvonne FEVRY était l'un des piliers de notre équipe et nous la remercions sincèrement de son travail et de son engagement à nos côtés. Comme le prévoit la loi, c'est le suivant de notre liste qui devient automatiquement conseiller municipal. Olivier RICHEL est enseignant, il a 38 ans et a suivi avec attention le développement de nos projets depuis le début. Nous lui souhaitons la bienvenue.

MINORITÉ MUNICIPALE Texte non communiqué